



Charte de déontologie de l'association Un Pas Pour la Santé

Objet de la charte

La charte de déontologie engage tous les membres de l'association Un Pas Pour la Santé (UPPLS). Elle est le fondement éthique de leur activité.

But et philosophie

Un Pas Pour La Santé a pour objet la promotion des activités psychocorporelles en accompagnement de patients dans un cadre de pratique respectueux de leur état de santé et du choix thérapeutique des professionnels de santé. Adhérer à Un Pas Pour La Santé; c'est s'engager à respecter et à porter les valeurs de celle-ci dans le cadre de ses propres activités en lien avec les pratiques psychocorporelles.

L'association fonctionne en toute indépendance vis à vis des fédérations ou groupements.

Respect des pratiques

Tout membre de l'association s'engage au respect réciproque des pratiques de toutes formes. Par ce respect, UPPLS préserve la richesse de la diversité des pratiques, en assure sa promotion et son développement.

Chaque membre adhérent de l'association UPPLS s'engage à

- respecter la dignité humaine et les libertés individuelles
- respecter les règles de confidentialité
- ne pratiquer que les techniques pour lesquelles il est qualifié
- compléter sa formation tout au long de l'exercice de ses activités
- participer au partage de ses expériences et de ses compétences

Conditions d'adhésion

Pour réaliser son objet, l'association s'appuie sur une dynamique d'échange et de réseaux d'acteurs notamment :

- Les patients, les aidants et associations de patients
- Les praticiens (instructeurs, enseignants,...) d'une activité psychocorporelle
- Les professionnels de santé

Pour les patients et associations de patients

Le but recherché par les membres adhérents à UPPLS est de s'informer sur les moyens d'améliorer son état de bien-être physique, psychique et social par les pratiques psychocorporelles et favoriser leur déploiement auprès des patients.

Chaque membre adhérent de l'association UPPLS, s'interdit d'utiliser des ressources de l'association en contradiction avec des choix thérapeutiques des professionnels de santé.

Pour les praticiens en activités psychocorporelles

Le but recherché par les membres adhérents à UPPLS est de favoriser l'amélioration et le déploiement de ses pratiques en vue d'apporter aux patients un état de bien-être physique, psychique et social dans une démarche de "santé globale".

Chaque membre adhérent de l'association UPPLS, s'interdit toute pratique sectaire ou dogmatique.

Chaque membre adhérent, intervenant dans le cadre de l'association Un Pas Pour la Santé, certifie

- qu'il a reçu une formation initiale théorique et pratique lui permettant d'exercer son activité à titre professionnel ou bénévole.

- qu'il a effectué les démarches administratives, juridiques et d'assurances nécessaires à l'exercice de son activité.

Lorsque l'adhérent est une personne morale, il appliquera ces pré-requis aux enseignants et instructeur(s) de son organisation.

Pour les professionnels de santé

Le but recherché par les membres adhérents à UPPLS est de favoriser l'amélioration et le déploiement des pratiques psychocorporelles en vue d'apporter aux patients un état de bien-être physique, psychique et social dans une démarche de "santé globale".

Les adhérents s'engagent à favoriser l'accessibilité et la durabilité des pratiques psychocorporelles

Les adhérents institutionnels (hôpitaux, entreprises, réseaux de soins, de prescription) au titre de personne morale s'engage à soutenir, construire, pérenniser les ateliers de pratiques psychocorporelles dans le périmètre de leur activité «intramuros»